



MARCHÉ DE NOËL

INSCRIPTION 2021

Partie à conserver

Le marché de Noël de Murat, organisé par la municipalité aura lieu le :

Dimanche 19 Décembre 2021
de 9 h à 18 h

Lieu d'exposition : sous la Halle de Murat, sur le parvis de la Collégiale, place du Planol et place Marchande.

EMPLACEMENTS

Emplacement à l'extérieur : 10 € le plateau de 1.80 m

Emplacement sous la halle : 20 € le plateau de 1.80 m

Chalet : 30 €

Merci d'indiquer votre ordre de préférence. En raison d'un nombre limité d'emplacements, la municipalité se réserve le droit de modifier votre lieu d'exposition.

Pour vous inscrire, veuillez nous retourner **avant le 30 novembre 2021** :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée,
- Le coupon « règlement intérieur – Marché de Noël 2021 »,
- Pour ceux qui n'ont pas de n° de SIREN, l'attestation sur l'honneur ci-jointe complétée
- Un chèque de règlement pour votre emplacement à l'ordre du « Trésor Public »
- Un chèque de caution de 50 € à l'ordre du « Trésor Public »

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur réception. Les validations seront communiquées **au plus tard le 05 décembre 2021**. Si votre candidature n'a pas été retenue, vos chèques de règlement et de caution vous seront renvoyés.

L'ensemble des informations, qui vous seront nécessaires pour votre installation, vous sera communiqué par mail, une semaine avant la manifestation.

Montage à partir de : 7 h 30

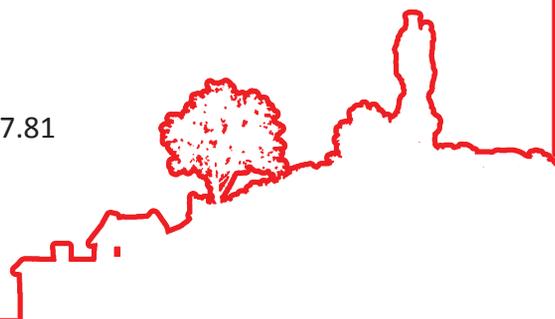
Obligation d'avoir un stand finalisé pour 9 h

Démontage : à partir de 18 h

Pour plus d'informations, contacter :

Emma GIRAUDET : communication@mairiedemurat.fr ou 06.31.38.37.81

Magali CRAUSER : magali.crauser@wanadoo.fr ou 06.81.10.57.07





MARCHE DE NOËL INSCRIPTION 2021

Partie à retourner (Mairie - Service Communication, place de l'Hôtel de Ville, 15300 MURAT)

NOM : Prénom :

ADRESSE :

CODE POSTAL – VILLE :

TELEPHONE : / / / / PORTABLE : / / / /

EMAIL :

Nom de l'Association / Entreprise :

Activité (produits exposés) :

.....
.....
.....

N° SIREN (si pas de numéro de SIREN remplir l'attestation sur l'honneur ci-jointe) :

.....

Possédez-vous votre matériel d'exposition ? (barnum, tente, tables, chaises, grilles ...)

OUI

NON

Chacun sera garant des chaises, des tables qu'il a besoin.

Si non, quels sont vos besoins ?

(Les grilles seront attribuées dans la limite du stock disponible, merci de votre compréhension)

Descriptif de votre stand :

CHALET 30€

Je souhaite disposer de : Nombre de plateaux de 1.80m SOUS LA HALLE : x20€

Nombre de plateaux de 1.80m A L'EXTÉRIEUR : x10€

Merci d'indiquer votre ordre de préférence. En raison d'un nombre limité d'emplacements, la municipalité se réserve le droit de modifier votre lieu d'exposition.

Besoin en électricité : OUI

NON

Fait à, le / /

Signature – Cachet (précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



MARCHÉ DE NOËL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021

Mairie de Murat
Place de l'Hôtel de Ville
15300 MURAT

Emma GIRAUDET : communication@mairiedemurat.fr
Magali CRAUSER : magali.crauser@wanadoo.fr

ARTICLE 1 : Présentation

Le marché de Noël, organisé par la mairie de Murat, se déroulera le **dimanche 19 décembre 2021** dans le cœur de ville de Murat. La manifestation est réservée aux artisans, commerçants, artistes indépendants, producteurs et associations qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.

ARTICLE 2 : Les inscriptions et admissions

Chaque candidat retournera un dossier d'inscription complet à la mairie **avant le 30 novembre 2021**. Les candidatures doivent être aussi représentatives que possible (photos des œuvres, photos du stand si possible) accompagnées du dossier d'inscription (disponible sur simple demande). Le comité organisateur procède à une sélection au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers. Il se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places et en fonction de la profession ou des objets présentés (qualité, originalité ...). Il n'est pas tenu de motiver ces décisions.

La participation à une manifestation antérieure ne donne en aucun cas la garantie d'une participation future au Marché de Noël. Après acceptation du dossier, les exposants recevront une confirmation d'inscription. En cas de désistement, de non-respect de l'horaire limité de préparation (9 h) et de non-respect de l'horaire de fin (18 h), le règlement versé restera acquis à l'organisateur à titre d'indemnité.

ARTICLE 3 : Les emplacements

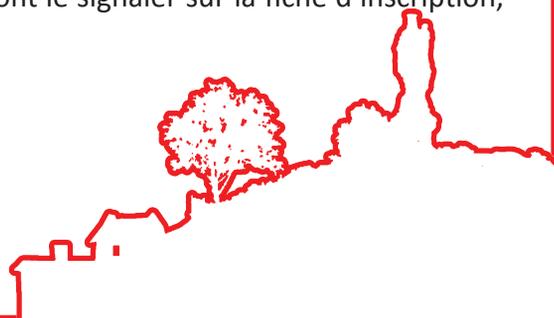
Les emplacements, situés en extérieur, seront couverts et se présenteront sous la forme de stands bâchés. Il est strictement interdit de modifier la disposition des emplacements ; seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaires. L'organisateur assurera la fourniture d'électricité.

ARTICLE 4 : Les heures d'ouverture

Ouverture du marché : 9 h - 18 h

Les exposants seront accueillis à partir de 7 h 30. L'installation et la mise en place des produits exposés devront impérativement être effectuées pour 9 h.

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour le marché entre 9 h et 18 h le dimanche. Les exposants ayant besoin de leur véhicule sur place devront le signaler sur la fiche d'inscription, avec le type de véhicule.



ARTICLE 5 : Le démontage et le nettoyage des stands

Le fait d'être admis à participer à la manifestation entraîne l'obligation d'occuper l'emplacement comme aussi de laisser son stand installé jusqu'à la clôture de la manifestation. Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou au ramassage de leurs échantillons et produits avant la fermeture.

Démontage des étalages à partir de 18 h le dimanche. Une attention particulière sera demandée aux exposants pour laisser leur emplacement propre et débarrassé de tout déchet. Des sacs poubelles seront mis à disposition.

ARTICLE 7 : Responsabilité – Assurance

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Par ailleurs, les exposés s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables ...)

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autre lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel, encourent ou font encourir à des tiers. L'organisateur est dégagé de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de perte, vol ou dommage quelconques et en cas d'accident corporel.

ARTICLE 8 : Obligations des exposants

Tout exposant est tenu :

- De se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité (alcool, denrées périssables, matériels électriques, jouets ...) et d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.
- D'être en règle avec la réglementation concernant les autorisations de licence I et II, vente à emporter. Les déclarations nécessaires sont à faire auprès des administrations compétentes (mairies, douanes).
- Les exposants veilleront à avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue et à l'ambiance de la manifestation.

ARTICLE 9 : COVID-19

En raison du contexte sanitaire actuel, les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur. De plus la Ville se réserve le droit de résilier à tout moment et de manière unilatérale en l'absence de toute faute du contractant la présente convention pour un motif d'intérêt général. Dans le cas où cette résiliation devrait avoir lieu pour des raisons sanitaires, la Mairie s'engage à rembourser les frais d'emplacement. **Le pass sanitaire sera obligatoire pour TOUTE PERSONNE DE PLUS DE 12 ANS (exposant comme public).**

L'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

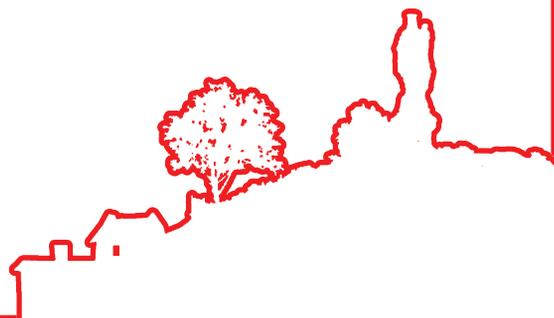
.....
Coupon à retourner

Je soussigné M.....

- M'engage à respecter le présent règlement
- Certifie avoir pris connaissance du présent règlement

Fait à, le / /

Signature-cachet (précédé de la mention « Lu et approuvé »





MARCHE DE NOËL

DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 2021

Attestation sur l'honneur (pour les particuliers)

Le Marché de Noël est organisé par la mairie de Murat, le **dimanche 19 décembre 2021 de 9 h à 18 h.**

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Né(e) le / / à

Et domicilié(e)

N° : Rue :

Code Postal : Commune :

Déclare sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels ou réalisés par mes soins.

Fait à, le / /

Signature :

Document à retourner pour pouvoir valider votre inscription